

ABONNEMENT.

En un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MAROHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restriction dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Tous articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
14 Décembre 1881.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier mardi. — La Chambre vote
un crédit extraordinaire de 80 millions
demandé par le ministre de la guerre pour
armements et travaux exceptionnels.

Elle adopte ensuite un projet de loi ayant
pour but de reporter du budget extraordi-
naire au budget ordinaire un crédit de 16
millions de francs concernant le ministère
de la marine.

A cinq heures, M. Clovis Hugues monte
à la tribune. Le député de Marseille dit que
le nouveau ministère a promis une épura-
tion du personnel. Or, dans l'armée, on
assistait à des nominations scandaleuses.

M. Clovis Hugues avait déclaré qu'il
serait modéré. M. Gambetta ayant protesté
contre le mot « scandaleuses », M. Clovis
Hugues lui répond avec assez de raison
cette fois :

« Monsieur, quand vous êtes à cette tri-
bune, vous ne tolérez pas les interruptions,
tâchez de prêcher d'exemple ».

M. Brisson s'en mêle et rappelle l'orateur
au sentiment des convenances parlementaires.
M. Clovis Hugues se venge immé-
diatement : « Eh bien ! je ne vais pas parler
moi-même, dit-il, je vais laisser parler M.
Brisson. » Et il lit en effet le rapport ab-
surde, idiot, rédigé jadis par M. Brisson
sur la prétendue conspiration de MM. de
Mac-Mahon, Canrobert, Rochebouet, Ducrot
et Miribel. La Chambre devient houleuse.

M. Brisson arrête M. Clovis Hugues et
lui dit de respecter le maréchal Canrobert,
qui est membre d'une autre Chambre.

M. Clovis Hugues s'étonne que, voulant
faire la République, on s'adresse à MM. Can-
robert et de Miribel.

Il attaque également M. de Galliffet et
demande pourquoi on a donné à M. de Mi-
ribel des pouvoirs supérieurs à ceux de ses
prédécesseurs.

M. Gambetta dit que ces hommes ont été
choisis comme les plus capables.

Le ministre de la guerre déclare qu'il a
trouvé l'état-major dans une situation déplo-
rable et que c'est pour réformer cette situa-
tion qu'il s'est adressé à M. de Miribel.

Des apostrophes extrêmement vives sont
échangées entre M. Gambetta et MM. Henri
Maret, de Lanessan, Clovis Hugues et Pelle-
tan.

M. Gambetta demande le rappel à l'ordre
des interrupteurs.

La séance continue.

Chronique générale.

Les applaudissements prodigués samedi
dernier par le Sénat à M. Gambetta auront,
nous en sommes persuadés, une grande
influence sur l'attitude future du président
du conseil.

C'est ce qu'indiquent du reste ces mots
qu'on lui prête et qu'il aurait adressés sa-
medi soir à des amis qui le complimentaient
sur son succès :

« Vous le voyez, je puis désormais me passer
de la Chambre. »

Mots significatifs et qui prouvent de la
part de celui qui les a prononcés la résolu-
tion énergiquement prise de ne point se lais-
ser arrêter par les obstacles qu'il plairait à
la Chambre de mettre en travers de sa
route.

Le but des efforts de M. Gambetta, c'est
la présidence de la République ; mais il n'y
peut atteindre par dessus M. Grévy ; il lui
faut donc attendre l'expiration du mandat
de ce dernier et il lui faut rester au pouvoir
jusqu'à cette époque.

Mais qu'un jour ou l'autre la Chambre,
prise de vertige et lassée de la domination
de son maître, se décide à lui faire une sé-
rieuse opposition, voilà détruits et détruits
irréremédiablement tous les efforts de M.
Gambetta pour satisfaire son ambition.

Et certes l'attitude du Palais-Bourbon

dans la séance de jeudi était faite pour lui
donner de sérieuses inquiétudes ; aussi, en
montant samedi à la tribune du Luxem-
bourg, était-il résolu à n'en descendre qu'a-
près avoir conquis les sympathies du Sé-
nat.

Et comme l'a constaté la République fran-
çaise elle-même, le succès a dépassé ses
espérances, car M. Gambetta « a conquis
une autorité morale qui ira grandissant ».

Spectacle étrange, le Sénat vengeant par
ses applaudissements M. Gambetta de l'hu-
miliation que lui a infligée la Chambre par
son silence et sa réserve !

Mais s'il est quelqu'un que la réconcilia-
tion du président du conseil et du Luxem-
bourg ne doit pas faire rire, ce quelqu'un
est le Palais-Bourbon.

M. Gambetta peut désormais gouverner
avec le Sénat, et à la moindre incartade, à la
moindre velléité de résistance de la Cham-
bre, un décret de dissolution, signé par le
Président de la République et approuvé
par les nouveaux amis de M. Gambetta, ren-
verra chacun chez eux les députés récalci-
trants.

Nous croyons savoir que lord Lyons, am-
bassadeur du gouvernement britannique à
Paris, remettra à M. Gambetta une note
pour protester contre la déclaration du pré-
sident du conseil au Sénat, disant que l'An-
gletorre avait elle-même reconnu le traité de
Kassar-Saïd.

Rappelons à ce sujet ce que nous avons
déjà dit : lorsque ce traité fut communiqué
par M. Roustan à ses collègues à Tunis et
par M. Barthélemy Saint-Hilaire aux chan-
celleries, aucune puissance n'a répondu
affirmativement ; l'Italie seule a protesté.
Toutefois, nous devons ajouter que, dans la
pratique, les consuls d'Allemagne, d'Aut-
riche et d'Espagne entretiennent avec notre
ministre auprès du Bey des relations offi-
cielles.

Quant à l'Angleterre, elle s'est formelle-
ment abstenue, soit par l'organe de son
ambassadeur à Paris, soit par celui de

son consul à Tunis, d'approuver ou de
désapprouver le traité de Kassar-Saïd.

A propos de l'invalidation de M. l'abbé
Dagorne, la Vérité fait observer que ce n'est
pas parce que l'élection de cet honorable dé-
puté était entachée de manœuvres qu'elle a
été invalidée :

« Ce dont la Chambre s'inquiète, dit-elle,
ce n'est pas de savoir si l'on a pesé sur la
conscience des électeurs. Elle s'inquiète
de trouver un moyen pour débarrasser le
Palais-Bourbon d'un homme qui lui déplaît.
Ce sont des inéligibilités nouvelles et indirec-
tes qu'elle crée par ses arrêts. »

» Sans nous occuper de l'abbé Dagorne
plus que de tout autre, nous voyons là un
immense péril. Qu'il se produise demain
dans la nation un de ces grands troubles
cérébraux que les fautes du ministère sont
de nature à provoquer ; qu'une majorité
réactionnaire vienne s'asseoir sur les bancs
du Palais-Bourbon, et nous ne voyons pas
comment il sera possible de protéger la mi-
norité contre les proscriptions.

» Lorsque les cinq ont pénétré pour la
première fois dans le Corps-Législatif, que
serait-il arrivé si la majorité impériale avait
eu derrière elle des précédents comme ceux
qui sont créés tous les jours par la majori-
té opportuniste ? »

Le gouvernement se préoccupe beaucoup
des conférences dont jadis il feignait de
sourire. Les préfets viennent, parait-il, de
recevoir du ministre de l'intérieur l'ordre de
faire surveiller avec soin les réunions des
royalistes.

Les rapports de ces fonctionnaires devront
contenir les noms des orateurs et une ana-
lyse de leurs discours. Les rapports devront
mentionner également le nombre des assis-
tants et les principales personnalités pré-
sentes dans l'auditoire.

Détail curieux : les préfets sont spéciale-
ment invités à indiquer si les ouvriers pren-
nent part à ces réunions.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

SERMENT DE MADELEINE

Par Charles DESLYS.

XXVIII

L'ÉPOUSE ET LA VEUVÉ

(Suite.)

— Ah ! interrompit Madeleine avec amertume,
vous êtes donc aussi de ceux-là qui croient que
tout se répare avec de l'argent !

— Pardon !... s'écria Louise, oh ! je vous ai
offensée... pardon !

Et, courbant la tête, elle éclata en sanglots.

Madéleine en eut pitié ; elle se pencha vers la
malheureuse femme et, la relevant dans ses bras,
elle la contraignit à prendre place enfin sur le banc
de pierre.

Il y eut un moment de silence.

Autour des deux femmes tout restait désert, im-
mobile et comme enseveli dans l'éternel sommeil
de la mort. C'était par une matinée triste et bru-
meuse. Sous les branches, veuves de leur feuil-

lage, humides encore de la pluie de la veille, des
gouttes d'eau, des larmes, étaient suspendues. Les
arbres semblaient pleurer. A peine quelques souf-
fles plaintifs gémissaient-ils parmi les vieux peu-
pliers du cimetière.

— Madame, dit enfin Madeleine, je ne suis pas
une ingrate et souffre cruellement de vous affliger
ainsi, croyez-le bien !... Si, pour vous sortir de
peine, il fallait donner ma vie, je la donnerais...
Mais la bonne renommée de mes enfants... celle
du pauvre homme qui dort là-bas, sous cette
pierre... Non !... non !... je ne puis pas... je ne dois
pas... j'ai juré...

Elle venait de parler dans toute la sincérité de
son âme. Profonde était sa douleur, inébranlable
était sa volonté.

Cependant, la femme du notaire ne sentit que le
côté généreux de cette réponse ; elle crut y retrou-
ver une lueur d'espérance.

— Je sais... je sais bien... balbutia-t-elle. Mais
il y a si longtemps !... Qui s'en souvient aujour-
d'hui !... Qui songerait à vous en faire un crime ?

— Ma conscience !... répondit simplement Ma-
deleine.

Louise, qui se ranimait, poursuivit avec un cha-
leureux entraînement :

— Comptez-vous pour rien la satisfaction de
nous avoir sauvés, quand un seul mot pouvait
nous perdre... et nous perdre tous !... Songez-y,

Madéleine, quel scandale !... quelle chute !... Mon
mari... mon père !... tous deux placés si haut
dans l'estime publique !... Le monde n'a pas pour
tous les mêmes exigences... Votre position n'est
pas la nôtre, et...

Elle s'interrompit tout à coup, voyant se froncer
les sourcils noirs de la veuve de Jean Michaud.

— Ah !... s'écria Louise avec désespoir, je vou-
lais l'attendrir et voilà que je la blesse encore !...

— Non, répliqua doucement la femme du peu-
ple, car, vous venez déjà de le comprendre, ni la
richesse, ni l'éducation ne donnent plus de droit à
l'honneur. Il est le même pour tous... et les pau-
vres gens, qui n'ont pas d'autre bien, doivent sur-
tout s'en montrer jaloux !

Puis, avec une effusion du cœur et saisissant
entre ses deux mains les mains suppliantes de M^{me}
Labarthe :

— Ah ! poursuivit-elle, si j'étais seule au monde,
cette preuve, je l'anéantirais peut-être. Mais vous
n'avez pas d'enfants, vous... moi, je suis mère !

Ce dernier mot fut pour Louise la branche à
laquelle se rattache le malheureux qui se noie. Elle
s'écria :

— Mère de Justin... le fiancé de ma sœur Del-
phine !...

— Oubliez-vous, interrompit Madeleine, que
leur mariage n'aura pas le consentement de votre
père tant qu'il restera, sur le nom que porterait sa

filie, un soupçon d'infamie ? Non ! pour Justin
comme pour les autres, il faut que je tienne mon
serment, tant de fois renouvelé sur cette tombe.
Il compte sur moi, le pauvre Jean Michaud ! Je ne
le trahirai pas ! Pardonnez-moi, madame, pardon-
nez-moi d'avance tout ce que je vais vous faire
souffrir ! Ce ne sera jamais autant que nous avons
souffert, car vous, au moins, vous pourrez vous
dire : Il est coupable, et c'est une expiation qui lui
méritera la confiance du ciel !

Louise, attirée par Madeleine, sanglotait mainte-
nant dans ses bras.

— Pleurez ! dit celle-ci, pleurez, pauvre
femme !... mais ne redoutez plus pour lui l'écha-
faud, ni même la prison... Ce que je demande, ce
n'est pas le supplice de votre mari, c'est la réha-
bilitation du mien... Vous vouliez partir... emme-
nez-le... fuyez !... Cette fuite ne sera-t-elle pas un
aveu !... Tant que vous ne m'avez pas fait savoir
qu'il est en lieu sûr, cette preuve restera ignorée...
Oui, pas un mot ne sortira de ma bouche... Ayez
confiance en moi... j'attendrai !

— Merci, Madeleine ! répondit une voix qui
n'était plus celle de M^{me} Labarthe. Mais il est main-
tenant trop tard... Et, d'ailleurs, ce ne serait plus
juste.

Stupéfaites, les deux femmes venaient déjà de
se retourner vers celui qui parlait ainsi.
C'était le capitaine Lambert.

M. Paul Bert vient de convoquer pour le 22 décembre, en séance extraordinaire, le conseil supérieur de l'instruction publique, afin de soumettre à la discussion un projet de décret relatif à l'enseignement religieux dans les lycées, collèges et écoles du gouvernement. Ce projet est tout simplement la suppression de l'enseignement religieux, dont M. Paul Bert ne veut pas prendre la responsabilité à lui tout seul.

Les socialistes se proposent de démolir la chapelle qui fut élevée sur l'avenue d'Italie à la mémoire du général Brésa, lâchement assassiné en 1848.

La police, informée de ces intentions, a pris des mesures de surveillance pour faire respecter un monument qui consacre le souvenir d'un martyr.

L'hôpital de Mâcon a une nouvelle directrice : c'est la citoyenne Crassousse. Oh ! le vilain nom ! mais il paraît qu'il désigne bien celle qui le porte.

Cette aimable personne ne veut pas entendre parler de Dieu, sous aucun prétexte. Si les malades le nomment, on leur supprime leurs douceurs — voire les médicaments.

Un de ses premiers actes a été de renvoyer l'infirmier Michel qui avait fait baptiser son nouveau-né.

Voyons, monsieur Paul Bert, refusez-vous la décoration à la zélée citoyenne Crassousse ?

Encore un fonctionnaire républicain qui vient de se signaler :

Le percepteur de la Ville-aux-Clercs a pris la fuite en emportant non-seulement l'argent de l'Etat, mais aussi celui de ses amis dans les portefeuilles desquels il avait vigoureusement puisé. Ce fonctionnaire était un agent républicain des plus actifs.

Etranger.

Nous ne savons pas bien quelles sont les négociations qui se poursuivent entre l'Allemagne et la cour de Rome. M. de Bismark n'a pas l'habitude de faire des confidences sur ses projets. Toutefois, le langage des journaux étrangers nous autorise à penser qu'il s'agit de pourparlers importants.

Ainsi, le *Journal de Rome*, organe dévoué à la Papauté, donne une nouvelle qui a sa gravité :

« On parle, dit-il, de l'intention qu'aurait M. de Bismark de saisir la première occasion pour remettre sur le tapis, d'accord avec les autres puissances, la question de l'indépendance du Pape, considérée comme gravement atteinte dans les circonstances présentes. »

Le *Fanfulla*, de son côté, croit que le car-

dinal Hohenlohe doit remettre au Saint-Père une lettre de l'empereur Guillaume et du prince de Bismark. Ce journal, qui est un organe de la droite, craint que l'Allemagne ne prenne en main la question de l'indépendance du Pape, et propose une convention internationale destinée à régler sa situation, ce qui mettrait en péril l'unité italienne.

Le *Pester-Lloyd* enfin, journal hongrois, publie une dépêche de Berlin qui confirme ces négociations entre la cour d'Allemagne et le Vatican, par l'entremise du cardinal Hohenlohe.

Nous ignorons, bien entendu, quels sont les projets de M. de Bismark ; mais nous croyons que le chancelier se soucie fort peu de l'unité italienne. Il s'est servi de l'Italie lorsqu'il en a eu besoin ; il la combattra lorsque sa politique le lui commandera.

En ce moment, il se retourne contre le parti révolutionnaire, dont il s'est servi aussi ; et il se montre disposé à le frapper énergiquement, depuis qu'il a vu les attentats de ces dernières années. Il n'hésiterait donc pas à sacrifier l'Italie, ou du moins à lui imposer des réformes sérieuses, le jour où il le croirait utile à la paix sociale en Europe, et surtout à ses projets personnels.

ROME. — Dans la formule de canonisation qui a été lue la semaine dernière devant 42 cardinaux, 63 archevêques et 72 évêques, le Souverain-Pontife a fixé le jour où l'Eglise célébrera la fête des nouveaux saints : Saint J.-B. de Rossi, le 22 mai ; Saint Laurent de Brindes, le 7 juillet ; Saint B.-J. Labre, le 17 avril ; Sainte Claire de Montefalco, le 17 août.

INCENDIE DU RING-THÉÂTRE A VIENNE.

Nous extrayons les lignes suivantes des dépêches du *Clairon* :

11 décembre.
D'après tous les renseignements que j'ai pu me procurer au *Krankenhaus*, à la police et à d'autres sources autorisées, je n'ai rien exagéré en vous télégraphiant que le nombre des victimes serait supérieur à un millier.

Ce matin, en effet, on porte le total des disparus à treize cents.

Que ce chiffre soit exact, je n'oserais l'affirmer, mais ce qu'il y a de certain, c'est que depuis hier, dans la journée, on a été obligé, par mesure de prudence, de renoncer à retirer les cadavres.

Un pompier, qu'on relevait, m'a affirmé qu'à l'intérieur des ruines, le spectacle était *schrecklich* (effroyable). Au milieu de l'enceinte, surplombée de pans de murs calcinés, effrités, on ne voit plus qu'un amas de débris d'où s'élève encore une épaisse fumée, empoisonnée par les émanations de cadavres, de membres et d'ossements en combustion ! Il n'est pas de cœur, si solide qu'il soit, qui puisse résister à cette fournaise qui ressemble à une réduction de l'enfer.

Tout Vienne, sans distinction de classes, se porte aussi près que possible sur le vaste

Ring-Strasse (que je ne saurais comparer qu'au boulevard des Italiens) et dans les rues adjacentes, jusqu'au cordon de troupes qui interdit l'approche du théâtre incendié.

Un spectateur du parquet raconte ce qui suit :

« Au premier cri de : Au feu ! quand la flamme jaillit du trou du rideau, une fumée étouffante se répandit dans la salle. La confusion fut horrible. Tout le monde veut gagner l'entrée, quelques personnes tombent, on leur passe sur le corps. On court, on court, on arrive aux portes, on s'arrête, les portes sont trop étroites. La catastrophe arrive. Un grand nombre courent dans les corridors obscurs, s'égarèrent et ne trouvent point d'issue. Une troupe de spectateurs de la quatrième galerie s'était échappée par un de ces corridors et était arrivée à une fenêtre donnant sur le *Schottenring* (boulevard des Ecosais). Ils virent qu'ils ne pouvaient se sauver que par cette fenêtre, car derrière eux les flammes arrivaient. Ils élevèrent les mains et crièrent dans la rue qu'on leur tendit des échelles : il n'y en avait pas. Il y avait déjà des pompiers sur la place, mais ils étaient si troublés qu'au début ils ne firent rien du tout.

« Pendant ce temps on vit paraître à toutes les fenêtres des personnes qui criaient au secours comme les premières. C'était horrible. On en vit alors quelques-unes faire mine de sauter dans la rue. Des milliers de personnes d'en bas leur crièrent de n'en rien faire. Attendez un moment, les échelles vont venir. Les échelles ne venaient pas. Ceux d'en haut poussaient des cris horribles. Enfin, on apporte une échelle ; elle est trop courte ! Nouveaux cris d'horreur, de terreurs en haut, d'indignation en bas. Enfin, on arrive à tendre des draps. On crie d'en bas : Sautez ! vite ! vite ! mais l'un après l'autre. Et ceux d'en haut commencent à sauter ; mais beaucoup, arrivés sur le rebord, hésitent ; on est obligé en bas de les encourager. Vite ! vite ! ne craignez rien. Ils sautent ; arrivés à terre, ils sont incapables de prononcer une parole. Ceux qui ne sautent pas sont atteints par les flammes.

« Il s'élève de l'amas brûlant des débris une affreuse odeur de chair brûlée.

« On s'est tellement pressé sur les escaliers du théâtre afin de pouvoir se sauver, que beaucoup de cadavres sont littéralement broyés.... »

On télégraphie de Vienne, 12 décembre :

« Le *Requiem* solennel pour les victimes de l'incendie du Ring-Théâtre a été chanté, ce matin, à la cathédrale Saint-Etienne. L'église, entièrement tendue de noir, et le catafalque, brillamment éclairé, était entouré de plantes exotiques.

« Une foule immense et recueillie, vêtue d'habits de deuil, remplissait la cathédrale.

« Le prince impérial et les archiducs ont fait leur entrée dans l'église, précédés du clergé et suivis des fonctionnaires de la cour, des ministres, des membres de la

Chambre des seigneurs et de la Chambre des députés, ayant à leur tête le président.

« On remarquait, en outre, dans la cortège, les hauts fonctionnaires de l'administration, le conseil municipal, le bourgmestre, des généraux et un grand nombre d'autres officiers, une foule de notabilités de la ville de Vienne et les nombreux parents et amis des victimes.

« L'évêque Angerer a chanté le *Requiem*, et le choeur de l'Opéra a entonné ensuite des cantiques émouvants, auxquels se sont mêlés les sanglots des assistants.

« Dans la séance d'aujourd'hui de la Chambre des seigneurs, le président a exprimé, dans des termes émus, la compassion inspirée à cette assemblée par la catastrophe du Ring-Théâtre.

« La Chambre des seigneurs a voté ensuite un crédit de 500,000 florins pour les survivants des victimes de l'incendie. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 décembre.
Les rentes sont meilleures que la veille : elles cotent 85.75 et 85.87 sur le 3 0/0 et 115.82 et 115.87 sur le 5 0/0.

L'activité des transactions sur les sociétés de crédit ne se dément pas un seul instant.

La Société Française Financière, en ce moment très en faveur auprès de l'Epargne, cote aujourd'hui 1,020.

Bons achats au comptant aux environs de 1,800 sur le Crédit Foncier qui prépare de grandes affaires, ce qui amènera la hausse.

La Banque Nationale reprend à 670, cette valeur a devant elle un large avenir.

Les affaires sont très-suivies sur le Crédit Lyonnais et l'on peut espérer que la liquidation aura un effet heureux sur les cours ; on cote 915.

Les demandes d'obligations se poursuivent à l'Hypothèque Foncière, c'est d'ailleurs le placement le plus sérieux et le plus recommandable.

On souscrit à 465 sur la Banque de Prêts.

La Banque Romaine est demandée à 775.

Le Phénix Espagnol débute à 935.

Les valeurs industrielles sont très-formes.

Le Rio-Tinto est en grande hausse à 785 ; c'est un commencement, car ces titres valent plus de 1,000 francs.

Les actions de la Société Générale de Fournitures Militaires sont en grande faveur parmi nos capitalistes qui apprécient les avantages de ce placement ; on traite de 525 à 530.

Les actions nouvelles d'Alais au Rhône au prix de 500 francs sont des titres qui donneront à leurs détenteurs de beaux bénéfices, car les cours atteindront ceux de nos grandes compagnies.

Bon courant d'affaires sur le Matéria à 470 ; et à 288 sur les Messageries Fluviales.

La Laiterie a encaissé 10 millions de recettes, ce résultat est considérable et aura un grand retentissement.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons reçu ce matin, trop tard pour le publier aujourd'hui, une lettre de M. le Curé de Nantilly au sujet de la suppression de l'aumônerie, décidée par les administrateurs de l'Hospice.

Nous la donnerons demain.

LE RECENSEMENT.

La Mairie fait distribuer des bulletins

pressés d'obéir... Courage à ton tour, ma pauvre enfant !... du courage !... Fortune, bonheur, avenir, considération, tu vas tout perdre en un jour... Mais du moins nous sauvegarderons notre honneur !

— Ah ! qu'avez-vous fait ?... gémit-elle en retombant évanouie dans ses bras.

— Mon devoir !... répondit-il.

Puis, se retournant vers la veuve de Jean Michaud, il ajouta :

— A présent, Madeleine, faites le vôtre.

(A suivre.)

Galino écrit à un ami en voyage et commence ainsi sa lettre :

« Je t'écris sous l'empire... d'un grand ennui... »

Puis, s'interrompant :

— Oh ! oh ! dit-il, si la police ouvrait ma lettre !

Et, recommençant sa missive :

« Je t'écris sous la République d'un grand ennui... » etc., etc.

Examen fantaisiste :
Le professeur. — Combien y a-t-il de pôles ?
L'élève. — Trois.
— Comment trois ?
— Sans doute : le pôle nord, le pôle sud et le Paul Bert.

XXIX

LE PÈRE

Les deux enfants, restés en observation sur le chemin, avaient aperçu, depuis quelques minutes déjà, le capitaine sortant de Vitte.

Il allait passer devant le cimetière. Mais peut-être n'y entrerait-il pas ? Dans le doute, Petit-Pierre et Jeannette, après s'être consultés du regard, attendirent.

Le vieillard n'était pas un étranger pour eux. Sur l'appel qu'il leur adressa de la main, le frère et la sœur accoururent à sa rencontre.

Il ne songea pas à les caresser, contrairement à son usage. Jamais il n'avait marché plus droit dans sa longue capote d'un bleu sombre ; jamais son visage bronzé n'avait paru plus sévère. La bon sourire qui souvent l'éclairait s'était éteint. Des frissonnements douloureux agitaient sa moustache blanche. Il semblait se roidir contre une secrète souffrance ; il était très-pâle.

— Bonjour, capitaine, dit le jeune Michaud. Est-ce que vous êtes malade ? On dirait que vous avez pleuré.

Le vieillard évita de répondre. Il demanda :

— Où donc est votre mère ?

— Là ! fit Petit-Pierre en indiquant l'enclos.

— Et maman Labarthe aussi ? crut devoir ajouter Jeannette.

— Bien ! je vais les rejoindre.

Et déjà le capitaine se remettait en marche vers la porte entrouverte.

Mais Petit-Pierre le retint par le pan de sa capote.

— On nous a recommandé d'avertir, déclara-t-il, si quelqu'un voulait entrer.

— La consigne ne me concerne pas, répliqua le vieux soldat. Restez... restez en sentinelle, mes enfants... Faites bonne garde !

Petit-Pierre eût peut-être insisté. Sa sœur l'en empêcha. Le capitaine pénétra seul dans le cimetière.

L'allée sablonneuse amortissait le bruit de ses pas. Guidé par la voix des deux femmes, il parvint, sans qu'elles soupçonnassent son approche, jusqu'au vieux saule pleureur de la chapelle.

A sa vue qu'il ne se montra que pour repousser l'attermoiement offert par la veuve de Jean Michaud.

A sa vue, M^{lle} Labarthe resta frappée de stupeur.

— Mon père !... balbutia-t-elle, mais que dites-vous là ?... Vous savez donc...

— J'ai tout entendu, répondit-il. Je savais tout.

Sa fille vint tomber dans les bras qu'il lui tendait.

— Comment ? Par qui ?... murmura la jeune femme qui, se cachant le visage, n'osait plus regarder son père.

— Par ton mari lui-même, répliqua-t-il. A peine

étais-tu partie ce matin pour ce sublime appel à la pitié de Madeleine que, montant à cheval, il te devançait par la traverse afin de t'épargner au moins la honte de notre déshonneur... Ah ! pourquoi dès le lendemain de son crime n'était-il pas venu me demander conseil !

Louise, éperdue, s'écria :

— Vous lui avez conseillé de fuir, n'est-ce pas ?

— Non ! répondit le vieillard, car ce serait désertier à l'heure du combat. Il peut se relever encore dans l'estime des gens de cœur en se résignant avec courage, en allant s'offrir de lui-même au juste châtiement qu'il lui mérite.

— Ah ! je saurai bien le retenir ! s'écria résolument la jeune femme, qui déjà s'élançait pour rejoindre son mari.

Son père l'arrêta.

— Vois, lui dit-il en indiquant un point noir au sommet de la côte que franchit la route d'Épinal, vois ce cabriolet qui va disparaître à plus d'une lieue de nous déjà... Tu ne pourrais le rejoindre. Il emporte le malheureux qui va se constituer prisonnier.

Les deux mains de Louise s'agitèrent comme pour ressaisir dans l'espace cette ombre lointaine et fugitive, qui s'abîma soudainement au revers de l'horizon.

— C'est par mon ordre, poursuivit le vieux soldat, mais je lui dois cette justice qu'il s'est em-

individuels pour le recensement annoncé. Chaque bulletin porte en tête qu'il est établi pour chaque personne de tout âge et de tout sexe qui a passé dans la maison la nuit du 17 au 18 décembre 1881.

Cette mention rend l'exécution du recensement difficile. Pour se conformer à la lettre, les agents ne pourront se présenter à domicile que dimanche prochain, 18 décembre. En dehors de cette date, ils ne sont pas dans le vrai; alors, comment recueillir tout dans la même journée et combien trouveront-ils de portes closes?

Voici maintenant la série des demandes; une colonne en blanc à la suite est réservée pour les réponses:

Noms et prénoms. — Quel est votre nom de famille? Quels sont vos prénoms?...

Sexe. — Masculin ou féminin?...

Age. — Quelle est la date de votre naissance? Ou quel est votre âge?...

Lieu de naissance. — Où êtes-vous né? En France: dans quel département?... dans quelle commune? — A l'étranger: dans quel pays?...

Nationalité. — Êtes-vous: Né de parents français?... naturalisé Français?... étranger: de quelle nation?...

Etat civil. — Êtes-vous: marié?... non marié?... veuf?...

Profession. — Quelle est votre profession?... Êtes-vous: chef d'établissement ou d'exploitation: fermier ou métayer?... propriétaire?... patron?... Employé ou commis?... Ouvrier?... Homme de peine, manoeuvre ou journalier?... Domestique?... Membre de la famille (femme, enfant, parent, etc.), sans profession?...

Séjour. — Habitez-vous dans la commune?... Y êtes-vous simplement de passage?...

Au verso du bulletin, se trouvent des Notes explicatives, puis le Tableau indiquant la concordance des années de naissance avec l'âge.

Le service d'hiver sur le réseau de la Compagnie d'Orléans commencera le lundi 19 décembre.

Lorsqu'un théâtre brûle, la moitié des spectateurs périsent dans les flammes. L'épouvantable catastrophe de Vienne aura-t-elle enfin démontré qu'il y a des précautions à prendre? La question a été agitée à la suite de l'incendie du théâtre de Nice qui fit tant de victimes, puis elle a été oubliée et l'on n'a plus parlé de rien. En sera-t-il de même aujourd'hui?

Parnay. — Vendredi soir, l'attention de la femme Gallois, demeurant à Parnay, a été vivement excitée par une forte odeur de brûlé qui venait de chez son voisin, Louis Cesteau, âgé de 78 ans. Elle ouvrit la porte du logis et aperçut le vieillard qui était tombé dans son foyer, le bras droit appuyé sur un tison ardent.

Avec l'aide d'un autre voisin, elle retira Cesteau de cette position, éteignit le feu et le coucha sur son lit.

Le malheureux vieillard n'a pu que leur dire qu'il souffrait beaucoup; il avait tout le côté droit horriblement brûlé. Cesteau n'a survécu que deux jours à ce terrible accident.

ANGERS.

Le tribunal correctionnel d'Angers, dans son audience de samedi 10 décembre, a condamné plusieurs fermiers, de différentes communes, qui n'ont pas déclaré leurs bestiaux atteints de la fièvre aphteuse, connue sous le nom de « cocotte ».

Une nouvelle loi oblige tous les possesseurs d'animaux atteints d'une maladie contagieuse à faire une déclaration à la mairie de leur commune, sous peine d'amende et même de prison. Jusqu'ici, le tribunal s'est montré d'une extrême indulgence en n'appliquant qu'une peine très-légère, 5 ou 10 francs d'amende, selon le cas. Mais que l'on se tienne pour averti. (Union de l'Ouest.)

Par décret de M. le Président de la République, en date du 30 octobre, M. G. Dupont, licencié en droit, ancien principal clerc de M. Hédelin, a été nommé notaire à la résidence de Candé, en remplacement de M. Perron.

Bibliographie.

M. RAOULT-DESLONGCHAMPS, médecin principal de 1^{re} classe à l'Ecole de cavalerie, vient de faire éditer par M. J.-B. Baillière, rue Hautefeuille, 19, à Paris, un livre destiné à vulgariser les appareils à fracture en zinc laminé dont il est l'inventeur, ainsi que la nouvelle méthode de traitement de ces lésions que ces appareils lui ont permis de créer. C'est toute une révolution dans cette branche importante de la thérapeutique chirurgicale.

En effet, ces appareils agissent avec tant de précision, ils maintiennent si exactement les fragments que leur déplacement, une fois la coaptation opérée, est presque impossible, malgré les mouvements actifs ou passifs imprimés au membre. Aussi le séjour au lit, regardé par tous les chirurgiens comme un corollaire indispensable du traitement des fractures des membres inférieurs; n'est plus nécessaire. Dans tous les cas traités par l'auteur, ses élèves ou ses imitateurs, qu'ils fussent simples ou compliqués, les blessés ont quitté leur lit dès le lendemain de l'accident, pour être placés dans un fauteuil qu'ils ont occupé quotidiennement. Au bout de 30 jours au maximum, ils ont commencé à marcher avec des béquilles. La douleur disparaît presque immédiatement après l'application de l'appareil, et la réaction fébrile ne se montre pas ou est presque nulle.

Le transport des blessés atteints de fracture, ce grand desideratum des armées en campagne, s'exécute, à toutes les distances et par tous les modes de véhicules, très aisément et sans que le patient éprouve ni douleur, ni mobilité dans le siège de la fracture.

La consolidation des fragments osseux s'opère au moyen d'une réunion par première intention et avec tant de précision que, dans la grande majorité des cas, il est absolument impossible de reconnaître le siège de la fracture. Il n'y a aucune saillie du cal. Ce fait, presque toujours constaté, a permis à l'auteur de formuler une nouvelle théorie du cal qui renverse celle de Dupuytren.

Les avantages des appareils pour les fractures des membres supérieurs ne sont pas moins grands. Les blessés peuvent de suite faire de nombreux mouvements du bras et de la main. C'est ainsi que tous ceux qui ont été atteints de fracture du poignet droit ont pu écrire à leur famille le lendemain de l'accident.

Ces appareils sont aussi simples à fabriquer que faciles à appliquer. Le chirurgien peut les faire lui-même ou les faire construire par le premier ferblantier venu. Ils sont inaltérables et leur prix est minime. Les soins à donner au blessé, pendant le cours du traitement, se bornent presque exclusivement à resserrer les liens pour faire suivre au zinc le retrait du membre.

Ce livre contient près de quatre-vingts observations comprenant tous les cas, sans exception, où les nouveaux appareils ont été appliqués. L'auteur n'a eu que des succès à enregistrer. Aussi nous ne doutons pas que son œuvre ne soit accueillie favorablement non-seulement par le public médical, mais encore par tous ceux que le progrès humanitaire intéresse.

Faits divers.

Une carpe monstrueuse, dit le *Courrier de l'Ain*, vient d'être capturée au Gard d'Etreux. Elle pesait 8 kilogrammes 500 grammes et mesurait 80 centimètres de long. Le pêcheur, M. Boulanger, a été si effrayé en retirant ce poisson de son épervier, qu'il en est malade.

Un fait inouï s'est passé la semaine dernière, en plein jour, dans la rue de Provence, à Paris.

Plusieurs enfants jouaient vers cinq heures, dans le corridor de la maison portant le numéro 114, lorsqu'un individu fort élégamment vêtu, qui les regardait jouer depuis quelques instants, pénétra dans le corridor, saisit la petite M.-L. T., âgée de trois ans, l'enveloppa dans son pardessus et regagna la rue. Les autres enfants épouvantés appelèrent au secours; une voisine attirée par leurs cris accourut; les enfants lui expliquèrent l'événement. Elle se précipita à la poursuite du ravisseur, le rejoignit et parvint à lui arracher la petite fille. Mal-

heureusement elle n'était pas assez forte pour s'emparer du misérable voleur qui prit la fuite à toutes jambes, avant que la dame, encore sous le coup de sa poignante émotion, eût pu le signaler aux passants. Le commissaire de police du quartier, avisé quelques instants plus tard, a prescrit les plus minutieuses recherches.

LA RÉCOLTE DU BLÉ DANS LE MONDE.

D'après un journal anglais, la récolte de blé a produit cette année 722 millions d'hectolitres qui se répartissent ainsi:

	Hectolitres
Grande-Bretagne	29,000,000
Etats-Unis	145,000,000
Inde	421,800,000
Russie	146,000,000
France	81,200,000
Allemagne	40,600,000
Espagne et Portugal	52,200,000
Italie	43,600,000
Autriche-Hongrie	29,000,000
Turquie	34,800,000
Hollande et Belgique	7,250,000
Australie	10,150,000
Canada	11,000,000
Total	722,000,000

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER SUR ROUTES. — Entre autres renseignements, au sujet de cette Compagnie, on nous a demandé pourquoi M. Caze ne figure pas parmi les membres du conseil d'administration, dont il était président. Ce fait s'explique tout naturellement. M. Caze, nommé sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture, a cru devoir donner sa démission et il en a informé M. Ollivier, alors vice-président, par la lettre suivante:

« Paris, 17 novembre 1881.

« Cher Monsieur,
« Je vous assure que c'est pour moi un bien vif ennui de ne pouvoir reprendre le poste que la Compagnie des Chemins de fer sur Routes a bien voulu m'assigner.
« Mais je n'en reste pas moins associé de cœur à l'œuvre si féconde pour l'utilité publique que vous poursuivez avec un courage que j'aurais souvent voulu mieux secondier.
« Veuillez exprimer à mes collègues tous mes sentiments de reconnaissante sympathie et en recevoir vous-même la cordiale assurance.
« Signé Ed. CAZE. »

Par la même occasion, informons nos lecteurs du nouveau concours que vient de s'assurer la Compagnie.

M. Charles, l'entrepreneur bien connu du monde des ingénieurs, l'ancien associé de la maison Parent-Schacken, dont la grande fortune s'est faite dans la construction des chemins de fer, a si bien reconnu la solidité de l'œuvre, qu'il s'intéresse dans les affaires de la Compagnie pour un million de francs, en souscrivant à deux mille de ses actions.

On le voit, cette entreprise, qui repose sur des garanties indiscutables, et dont l'utilité s'affirme, attire à elle les meilleurs patronages.

Crédit Général Français

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL 120 MILLIONS
16, rue Le Peletier, à Paris

Vente de 11,500 Actions

COMPAGNIE GÉNÉRALE Française et Continentale D'ÉCLAIRAGE

Société anonyme au Capital de 20 Millions
DIVISÉ EN 40,000 ACTIONS DE 500 FRANCS CHACUNE
Ces ACTIONS sont libérées de 250 FRANCS et au Porteur

Conseil d'Administration

MM.
CAILLETET, maître de forges, à Châtillon-sur-Seine;
GUERMONTREZ, directeur général de la Société du Gaz de Wazemmes, à Lille;
Baron LÉONINO, propriétaire à Paris;
OPPENHEIM, banquier, administrateur délégué de la Compagnie du Gaz de Bordeaux;
ROMBERG, administrateur du Gaz de Bordeaux, administrateur de la Compagnie générale pour le chauffage et l'éclairage au gaz, à Bruxelles;
SOMZÉE, ingénieur, inspecteur général des usines à gaz de la ville de Bruxelles, vice-président de la commission belge à l'exposition internationale d'électricité.

Directeur général: M. DELEURY, ancien régisseur de la Compagnie Parisienne du Gaz, ancien directeur du Gaz de Versailles.

Le programme de la Compagnie consiste à créer des usines à gaz dans les grandes villes, à soumis-

sionner le renouvellement de concessions arrivées à échéance, à acheter des usines à gaz déjà existantes, et enfin, s'intéresser aux valeurs de gaz et à tous autres modes d'éclairage.

La Compagnie a déjà employé une partie de son capital à l'acquisition du Gaz de Moscou, qui est en plein rapport et dont le développement est constant.

On peut évaluer le bénéfice de la Compagnie pour cet exercice à 7 1/2 0/0 du capital versé.

Ces actions sont inscrites à la Cote officielle de la Bourse de Paris.

Le prix de vente est fixé à 600 francs (250 francs versés) SOIT 350 FRANCS NETS A PAYER, COMME SUIT:

50 fr. en faisant la demande,
100 » au 1^{er} février,
100 » au 1^{er} mars,
100 » au 1^{er} avril,
350 fr.

Une bonification de 3 francs sera faite sur tout achat qui sera entièrement soldé en faisant la demande.

Les actions au porteur libérées de 250 francs sont dès maintenant à la disposition des acheteurs.

On peut adresser les demandes d'actions
Dès à présent et jusqu'au
LUNDI 19 DÉCEMBRE

A PARIS:
Au Crédit Général Français, 16, rue Le Peletier, et à son Bureau auxiliaire, rue de Rivoli, 53.

EN PROVINCE:
A toutes les succursales du Crédit général Français et chez tous ses correspondants;
Et, à ANGERS, 37, rue des Lices.

Les Statuts sont adressés à toute personne qui en fait la demande.

Lettres médicales.

VI. Maladies du foie et de la bile.

Le foie, organe secrétaire de la bile, est la plus grosse glande du corps humain; elle occupe l'hypochondre droit et une partie de l'épigastre. Il est d'une grande importance pour la santé, que les fonctions de cet organe se fassent toujours régulièrement, car le moindre trouble dans ces fonctions est toujours grave et influe péniblement sur d'autres organes. Survient-il quelque désordre dans les fonctions du foie, aussitôt la sécrétion de bile devient insuffisante, de là non seulement des désordres dans la digestion, tels que constipation, renvois acides, flatulences, vertiges, etc., mais l'accumulation de bile dans le foie même provoque de vives douleurs, une tension pénible dans la région de cet organe, défaut d'appétit, vomissements et d'autres affections plus graves encore.

Il n'y a que trop de personnes chez lesquelles on remarque ces symptômes, et ceux-ci sont considérés et traités comme indépendants; c'est-à-dire comme n'ayant aucun rapport avec les maladies du foie, tandis qu'ils en sont réellement la conséquence. Presque la moitié de l'humanité est tributaire de ces maux, qui peuvent troubler gravement et même détruire entièrement l'organisme. C'est pourquoi les maladies du foie ne doivent jamais être traitées à la légère et encore moins abandonnées à elles-mêmes; elles exigent au contraire un traitement prompt et énergique avec les remèdes qui leur conviennent.

Aussitôt que la bile est sécrétée en qualité voulue, et transmise régulièrement dans les intestins, l'amélioration survient, le mal disparaît et avec lui la foule d'accidents secondaires qui l'accompagnaient.

Mais ce résultat ne doit pas être obtenu par des moyens violents qui irriteraient les intestins, on doit employer au contraire des moyens doux, émoullents et d'une action lente. Comme remède agréable, sûr, rationnel et à la portée de chacun, nous recommandons à bon droit les Pilules suisses. Chaque bonne Pharmacie de toute la France en est pourvue, elles sont dans des boîtes métalliques contenant 50 pilules à 1 fr. 50, et dans des boîtes plus petites, pour essai, contenant 20 pilules à 75 cent. Dépôt à Saumur, chez M. A. NORMANDINE, pharmacien.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

REVALESCIERE

DU BARRY, de Londres.

Guérisant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samari-

tain des femmes et des enfants à Londres, rap-
 porte: « Naturellement riche en éléments indis-
 pensables au sang pour développer et entretenir le
 cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Reva-
 lescière est la nourriture par excellence qui,
 seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants
 et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants,
 déperissant d'atrophie et de faiblesse très-pro-
 noncées, ont été parfaitement guéris par la Reva-
 lescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou
 rachitiques, elle convient mieux que l'huile de
 foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000
 cures, y compris celles de Madame la duchesse
 de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la
 marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair

d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.
 N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit
 ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances
 de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs noc-
 turnes.
 Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalésicière du
 Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables
 souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus
 terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouve-
 ment, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des
 maux d'estomac jour et nuit et des insomnies
 horribles. — BONNET, née Carbonnetty, rue du
 Balai, 41.
 Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive,
 frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant

pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre,
 sur le conseil du Médecin, la Revalésicière qui l'a
 rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. —
 J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris,
 4 Juillet 1880.
 Cure N° 98,714: Depuis des années, je souffrais
 de manque d'appétit, mauvaise digestion, affec-
 tions du cœur, des reins et de la vessie, irritation
 nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont dispa-
 ru sous l'heureuse influence de votre divine
 Revalésicière. LÉON PRYCLER, instituteur à Eynan-
 cas (Haute-Vienne).
 Quatre fois plus nourrissante que la viande,
 elle économise encore 50 fois son prix en méde-
 cines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.;

1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. 50. — Aussi « La Revalésicière »
 COLATRE, en boîtes, aux mêmes prix. Elle
 rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraî-
 chissant aux personnes les plus âgées. — Boîtes
 CUISTS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALÉSICÈRE en boîtes
 de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de
 Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean. — Dépôt à
 Daxson, successeur de TEXIER, J. RUSSON, épi-
 cier, qual de Limoges, et partout chez les bou-
 pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^e (limited),
 8, rue Castiglione, Paris.
 P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 DÉCEMBRE 1881.											
Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	85 75		Comptoir d'escompte	1050	15	C. gén. Transatlantique	595		Canal de Suez	2950	35
3 % amortissable	86 05	15	Crédit de France	905		Canal de Suez	2950	35	Société autrichienne	730	
3 % amortissable nouveau	85 65	15	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1790	5	OBLIGATIONS.					
4 1/2 %	113 25		Obligations foncières 1877	350		Est	379		Midi	389	
5 %	115 40	15	Obligations communales 1879	438		Nord	395		Orléans	389	
Obligations du Trésor	518		Oblig. foncières 1879 3 %	437	50	Ouest	388		Paris-Lyon-Méditerranée	388	
Obligations du Trésor nouvelles	520		Soc. de Crédit Ind. et comm.	735		Paris (Grande-Ceinture)	383		Paris-Bourbonnais	389	
Dép. de la Seine, emprunt 1857	139		Crédit mobilier	735		Canal de Suez	500				
Ville de Paris, oblg. 1855-1860	505		Est	780	5						
— 1863, 4 %	520		Paris-Lyon-Méditerranée	1745							
— 1869, 3 %	402 50		Midi	1360	8 75						
— 1871, 3 %	398	25	Nord	2210	20						
— 1875, 4 %	511	1	Orléans	1350							
— 1876, 4 %	508	75	Ouest	825							
Banque de France	6000		Compagnie parisienne du Gaz	1550	12 50						

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		
3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers).
8	56	omnibus-mixte.
1	25	soir, omnibus-mixte.
3	32	soir, express.
7	15	soir, omnibus.
10	37	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		
3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8	21	omnibus.
9	40	soir, express.
12	40	soir, omnibus-mixte.
4	44	soir, omnibus-mixte.
10	28	soir, express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive
 Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e Louis ALBERT, avoué-
 licencié à Saumur, rue de la Petite-
 Douve, n° 7.
 D'un jugement rendu par le tribu-
 nal civil de première instance de Sau-
 mur, le dix-décembre dernier,
 Il appert que M. Ernest Menier,
 ancien négociant, actuellement pro-
 priétaire, a été pourvu d'un conseil
 judiciaire, en la personne de M. Genty-
 Savatier, négociant, rue Cour-Saint-
 Jean, à Saumur.
 Pour extrait, certifié conforme, par
 moi, avoué-licencié soussigné.
 Saumur, le douze décembre mil
 huit cent quatre-vingt-un.
 (791) L. ALBERT.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
 à Saumur.
A VENDRE
 Commune de Villebernier.
 94 ares de terre, près le pont des
 Ecoables.
 40 ares de terre, joignant la Fa-
 brique.
 72 ares de terre, aux Sables.
 Commune de Varennes.
 MAISON et 39 ares de terre, au
 Marais.
 S'adresser audit notaire. (771)

A VENDRE
A LOUER
OU A ARRENTER
 Pour entrer en jouissance de suite,
UNE MAISON
 Sise à Distré, propre au commerce,
 avec boutiques, servitudes, vastes
 caves.
 S'adresser à BAUDAIN, propriétaire.
 à Distré. (711)

Maison J.-P. LAROZE & C^{ie}, Pharm^{ie}
 2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

DÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et
 l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis
 40 ans pour combattre :

Gastrites, Gastralgies, Douleurs et Crampes d'Estomac, Dyspepsies, Digestions lentes, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Etude de M^e J. CHICOTEAU, notaire
 à Loudun.
ADJUDICATION
 Le 24 décembre 1881, à deux
 heures,
 Etude de M^e VEILLET, notaire à Gizeux
 (Indre-et-Loire),
DE LA PROPRIÉTÉ
DES BREUILS
 Sise commune de Continvoir,
 Soixante-quatre hectares
 en un seul tenant.
 Excellent revenu. — Belle chasse.
 — Pays giboyeux.
 Mise à prix : 30,000 francs.
 S'adresser à M^e CHICOTEAU, notaire
 à Loudun, ou audit M^e VEILLET.

Etude de M^e GAUTHIER, notaire
 à Saumur.
A VENDRE
 A L'AMIABLE ET EN DÉTAIL,
LA FERME
 DITE
DU BEAUVOYER
 Située près Villebernier.
 Exploitée par M. Pigeonneau, et
 contenant 8 hectares 6 ares.
 S'adresser, pour traiter, à M. ANIS,
 ex-instituteur à Villebernier, ou au
 notaire. (775)

A CÉDER
UN MAGASIN DE FOURNITURES
 de Bureau,
LIBRAIRIE ET PAPETERIE.
 S'adresser à M. GIRARD, papetier,
 rue d'Orléans, Saumur. (781)

A LOUER
 PRÉSENTEMENT,
UNE BELLE MAISON
 Située à Saumur, rue du Temple,
 34,
 Occupée autrefois par M. Voisin.
 Remise, écurie, cave et autres ser-
 vitudes.
 S'adresser à M. BOUVET-LADURAY,
 à Saint-Florent. (783)

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infailibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le
 Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les
 Douleurs ou Rages de dents,
 ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — POUDEUR, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 4 fr. 25.
 GIAT, le Pot, 4 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS :
 26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26
 ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES
 DU DÉPARTEMENT.

OUVERTURE
 DE LA
BLANCHISSERIE SAUMUROISE
 Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.
 Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf.
 Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets
 de flanelle.
 Cylindre et calendra des toiles damassées.
 S'adresser à M^e BENJAMIN MEUNIER, directeur. (548)

A VENDRE
DEUX CARRIOLES
 Avec leurs équipages.
 S'adresser à M. CLÉRAMBAULT, au
 Pont-Fouchard. (762)

A VENDRE
UNE BONNE CHÈVRE LAITIÈRE
 S'adresser au sacristain de la
 Visitation.

FER BRAVAIS
 Adopté dans les Hôpitaux (FER DIALYSE BRAVAIS) Recommandé par les Médecins
 Contre Anémie, Chlorose, Débilité, Épuisement, Pertes blanches, etc.
 Le Fer Bravais (fer liquide en gouttes concentrées) est le seul
 leur de tous les toniques et le reconstituant par excellence; il se distingue par
 la supériorité de sa préparation due à des appareils des plus perfectionnés;
 n'a ni odeur, ni saveur et ne produit ni constipation, ni diarrhée, ni échauffe-
 ment, ni fatigue de l'estomac; de plus il ne noircit jamais les dents.
 C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure un mois.
 Dépôts principaux à Paris, 13, R. LAFAYETTE et AVENUE DE L'OPÉRA, 30.
 où l'on trouve également le Quinquina Bravais et les Sels Minéraux
 Naturels de Tardieu, Sources du Vernet, etc.
 Bien se méfier des imitations dangereuses et exiger la marque de fabrication et le contre-
 envoi gratis sur demande affranchie d'une intéressante brochure sur l'Anémie et son traitement.

Dépôts à Saumur, pharmacies ERNOULT, R. FEIGNOUX, GABLIN.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872;
 Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES; RUE DE LA BANQUE,
 16, A PARIS.
 Seul dépôt à Saumur, chez M^e V. LARDEUX, coutelier-bandagiste,
 rue Saint-Jean.
 Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'in-
 clinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches.
 M^e V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et
 expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus
 convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage
 éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une
 guérison complète.
PRIX MODÉRÉS.

LES MAGASINS DE LA GLANBUSE
 51 et 53, rue Saint-Jean,
 SAUMUR,
 Demandent deux appren-
 tis pour les modes. (543)
 Conditions avantageuses.

UNE MAISON DE NOUVEAUTÉS
 de Saumur, demande un gar-
 çon de magasin.
 S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME JEUNE ET SA FEMME,
 sans enfant, demandent un
 emploi. — Bonnes références.
 S'adresser au bureau du journal.

La MAISON DUTEL demande
 un employé pour la mercerie.

INCONTINENCE D'URINE
DES ENFANTS.
 Guérison par le traitement du doc-
 teur BEAUFUME, de Châteauroux.
 Traitement gratuit pour les pauvres

LA VELOUTINE

EST UNE
 Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
 PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
 Elle est adhésive et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
 PARIS — Ch. FAY, inventeur — 9, rue de la Paix
 SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
 Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA GOUTTE ET LES RHUMATISMES

Sont complètement guéris par la
 Ouate anti-rhumatismale du D^r Pattison.
 Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de
 goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.
 En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr. chez M. A. NORMANDINE,
 pharmacien à Saumur, 11 et 13, rue Saint-Jean, et dans toutes
 autres pharmacies.
 Saumur, imprimerie de P. GODET.
 Certifié par l'imprimeur soussigné.